



Les comptes rendus des conseils municipaux  
sont disponibles sur le site internet  
de Payzac : [www.payzac07.fr](http://www.payzac07.fr)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2022

### **Présents :**

COULANGE François, ROGIER Olivier, ESPERANDIEU Anne, LEYRIS Françoise, FURIC Brigitte, EL BAZAZI Omar, MOUTET Nathalie, GAIO Christine, ADAM Gilles, MATHON Elodie,

**Absents Excusés :** AUBERT Julien procuration à EL BAZAZI Omar  
PEILLEX Jean-François procuration à PEILLEX Françoise  
GRANCIER Charlotte procuration à MOUTET Nathalie  
ROCHE Julien  
DUCLOUX Sébastien,

**Secrétaire de séance :** Madame MOUTET Nathalie

*Ouverture de la séance : 20h30.*

*Approbation du conseil municipal du 05 juillet 2022 :*

**Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0**

*Rajout de deux délibérations :*

- Contrat de 4h au service administratif
- Achat terrain route du Vivier parcelle AB 0029 de 250 m<sup>2</sup>

**Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0**

*Compte rendu des commissions :*

CDC : Commission culture :

Mme Espérandieu a participé à une réunion : sous couvert de la Région le PNR reprend l'action « inventaire du patrimoine ».

Concernant la commune de Payzac un travail a déjà été fait (fontaines, croix ...) lors de l'élaboration du Site Patrimoine Remarquable

La communauté de communes peut donner des subventions aux associations du patrimoine (inventaires des dolmens, les terrasses remarquables...)

Il y aura des conférences tout au long de l'année.

SMAM :

La situation est très compliquée il manque 1 personne à la direction et 3 maitres-nageurs. Pour le moment la piscine reste ouverte et avec des horaires aménagés toutes les semaines.

**Délibérations :**

**Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

**Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**Constatation de provision 2022 pour créances douteuses :**

Concernant l'exercice 2022, considérant la situation des restes à recouvrer à la clôture de l'exercice 2021 sur les titres émis sur les exercices 2020 et antérieurs, et considérant les provisions déjà constatées sur les exercices antérieurs, la proposition est la suivante au vu de l'état des restes à recouvrer issu d'HELIOS :

Budget principal :

Provisions constituées au 31/12/2020.....1 177.34 €  
Total créances douteuses 2020 et antérieurs .....1 177.34 €  
Provision à constituer sur l'exercice 2022.....1 177.34 €

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-16, M2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant le risque associé aux créances antérieures à l'année 2021 et susceptibles d'être irrécouvrables, Décide de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 1 177.34 € sur le budget principal,

**Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural :**

Chemin rural de Champs Fournas suite à la demande de M. CHALBOS Jean-Marc

**Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**Création d'un emploi non permanent pour faire face a un besoin lie a un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 1.332-23 1° du code général de la fonction publique) :**

Emploi de 4 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une durée maximale de 12 mois au service comptabilité

**Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**Achat de terrain pour élargissement du virage quartier des aliziers et création d'un emplacement de stationnements :**

Parcelle de 250 m2 appartenant à Monsieur BADAROUX Guy

**Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**Questions diverses :**

Différentes questions ont été abordées

Fin de la réunion 23h00

Le Maire  
F. COULANGE